

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

DU 27 NOVEMBRE 2020

(Visio Conférence)

Procès Verbal

AG Financière et élective du district du Tarn et Garonne du 27/11/2020 en VISIO CONFERENCE TEAMS et VOTE ELECTRONIQUE Prestataire OOPN

Dans un contexte particulier l'AG élective du 27/11/2020 s'est tenue de façon dématérialisée, une situation inédite et une première pour notre district.

Présence des participants (vérification et validation du quorum) 59 clubs présents sur 61 soit 96.72% qui représentent 174 voix sur 177 SOIT 98.31%

CLUBS EN VISIO CONFERENCE

AV LAVITOIS, ST CAUSSADAIS, US BASTIDEINNE LABASTIDE ST PIERRE, SC LAFRANCAISAIN, FC LAUZERTIN, CAZES O, STADE LARRAZETTOIS GARGANVILLAR, LA NICOLAITE, US MALAUSAINE, JS MEAUZAC, FT ST SARDOS COMBEROUGER BOUILLAC, FCUS MOLIERES, MONTAUBAN FC TG, AV MAGISTERIEN, EST VAZERACAIS, FC ALBIASSAIN, COQUELICOTS MONTECHOIS, AM.S MIRABELAIRE, US MONCLAR QUERCY VERT, RC ESCAZEAUX, A.AM GRISOLLES, AS MAS GRENIER, AS STEPHANOISE, US REALVILLE CAYRAC, AVS CAMPSANAIS, AS CORBARIEU, SC MONTACUTAIN, US ESCATALINOISE, AVC BASTIDEINNE LABASTIDE TEMPLE, CASTELSARRASIN GANDALOU FC, VIOLETTE S AUCAMVILLE, ST NAUPHARY AC, AS BESSINOISE, US MONTBARTIER, FC GOUDOURVILLE AUVILLAR, FC BEAUMONTOIS, AS BRESSOLAISE, J ES MONTALBANAIS, FC SEPTFONTOIS, CONFLUENCES FC, ENT GOLFECH ST PAUL D ESPY, SERIGNAC ATC, FC DU BRULHOIS, FC NEGREPELISSE MONTRICOUX, FC BOURG DE VISA MIRAMONT, ENT VALVER FOOT 82, AS SAVENES VERDUN, ENT MONTBETON LACOURT ST PIERRE, LOUBEJAC ARDUS F.C , F TERRASSES DU TARN, ECOLE FOOTBALL GARONNE ET GASCOGNE, ECOLE DE FOOTBALL DES DEUX RIVES, CORBARIEU FOOTBALL CLUB, FC MONTPEZAT PUYLAROQUE, ESPOIR VILLEMADIS, MONTAUBAN BEACH SOCCER 82, FC QUERCY ROUERGUE, FC LES 2 PONTS, AMICALE DES EDUCATEURS FOOTBALL 82

CLUBS EXCUSES: AS POMPIGNAN, ATHLETIC FUTSAL MONTAUBAN

Sont présents sur site du District

La Commission Suivi des opérations électorales, Messieurs Y TARRIBLE, G COUDERC, JM ESNAULT

Membres du District présents : , Mesdames ML BALDASS et C BOSCARI Messieurs J BOSCARI, JC SOLETO, JY ARRIGONI, A TROJET

Assiste à la séance D BREIL

Salariés présents, : Mesdames G GIUSEPPIN B VERNIS Messieurs R ARNON D TRISTAN

Le président du district Mr BOSCARI ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue à tous les participants, et demande une minute de recueillement pour toutes les personnes disparus au cours de cette année.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PAR M J BOSCARI

(Présentation de la procédure de vote par la société OOPN et vote Test)

VOTE N°1 Approbation du PV AG HIVER du 29 Novembre 2019 Paru le 11 Février 2020 Vote Electronique

Ci-dessous résultat transmis par OOPN



AG du District Tarn et Garonne de Football A Paris, le 27/11/2020 à 21:19:19

VOTE N° 1

N° du vote	Intitulé du vote	Bul.val. Exprimés	Voix val. Expri	méesBul. Présents	Voix Présentes
1	VOTE N° 1	48	141	58	172
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abst.	% Pour	% Contre	% Abstention
141	0	0	100,00 %	0,00 %	0,00 %

Aucun club n'ayant d'observation à apporter après avoir été soumis au vote adoption à l'unanimité du PV de l'AG d'hiver du 29/11/2019 parue le 11/.2/2020 par vote électronique.

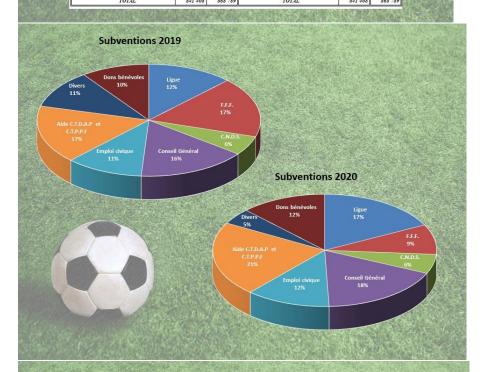
VOTE N° 2 Approbation du bilan et Affectation du résultat vote électronique

- 1) Présentation du bilan et du compte de résultat par Mr LEPKOWICK trésorier du district, du compte rendu du commissaire au compte Mr MARENCO
- 2) Sur proposition du Comité Directeur affectation du résultat en report à nouveau du fonds associatif



CHARGES D'EXPLOITATION Livres et objet Eau et électricité Equipements fournitures/matériels Licences/imprimés/insinnes	12 mois 6 550	12 mois			12 mois		
Livres et objet Eau et électricité Equipements/fournitures/matériels					12 more	12 mois	
Livres et objet Eau et électricité Equipements/fournitures/matériels				PRODUITS D'EXPLOITATION			
Eau et électricité Equipements/fournitures/matériels	* * * * *			Ventes livres et objets	0	550	-55
Eau et électricité Equipements/fournitures/matériels		15 384	-8 833	Avis de démission	14 303	13 633	67
	3 185		824	Cotisations club	8 700	8 700	
	8 560	21 861	-13 300	Frais de secrétariat	6 960	6 960	
	744		-3 600	Licences/cotisations membres	45 703	52 046	-6 34
Locations/crédit-hail	10 486		-2 667	Amendes	45 002	97 055	-52.05
Entretien	3 584		-1 060	Réclamations et appels	270	200	7
Assurances	2 100		874	Stages	0	12 980	-12 98
Honoraires	5 381		131	Engagements	36 975	36 927	4
Dona/Publicité	2 933		2 561	Recettes finales	0	1 313	-1 31
Stages	9 267			THE COURT OF THE C			
Déplacement/assemblée/réception	18 084			Total produits d'exploitation	157 912	230 363	-72 45
Cotisations	470		300	rotal products a exploitation	20,722	200 000	-72.40
Poste et téléphone	6 210	6 470	-260				
Frais bancaires	687	761	-74	SUBVENTIONS			
Formation	50	1830	-1 780	Ligue	39 791	31 510	8 28
Contrat d'objectif	1925	0	1 925	F.F.F.	19 616	44 100	-24 48
				CNDS	12 650	14 000	-1 35
Total charges d'exploitation	80 218	123 533	-43 314	Conseil Général	40 000	40 000	555.55
total charges a exploitation	00210	120 000	-10021	Emploi civique	27 634	28 373	-73
				Aide CTD A Pet CTPPF	48 865	42 599	6.26
IMPOTS ET TAXES	5 270	5 910	-640	Divers	10 310	28 010	-17 70
				Dons bénévoles	28 091	25 086	3 00
FRAIS DE PERSONNEL	230 013	258 960	-28 947	Total subventions	226 957	253 678	-26 72
(Dont Service Emploi Civique : 26 641€	7			DIVERS		11/20/00/20	10000110
DIVERS				Produits gestion courante	900	1 367	-46
Amortissements/Provisions pour risques	20 984	72 764	-51 780	Produits gestion courante Remboursements divers	319	4 041	-3 72
Amortissements Provisions pour risques Autres charges gestion courante	1 510		-51 /80	Produits financiers	4 680	4 573	-3 /2
Autres charges gestion courante Charges financières	1 467	2 823	-1 410	Produits financiers Produits exceptionnels	4 680	10 119	-10 11
Dons bénévoles	28 091	24 486	3 605		3 563	1 600	1 96
	17 323		15 549	Reprise provisions / tft charges	10 247	10 246	1 96
Charges exceptionnelles		1 //4		Quote part subv.investissement	10 24/	10 246	
Créances / clubs irrécouvrables	597		597				
Total divers	69 972	104 526	-34 554	Total divers	19 709	31 946	-12 23
EXCEDENT DE L'EXERCICE	19 104	23 058	-3 954	DEFICIT DE L'EXERCICE			

ACTIF	N	N-1	PASSIF	N	N-1
	12 mois	12 mois		12 mois	12 mois
IMMOBILISATIONS NETTES			CAPITALIX PROPRES		
Terrain	39 683	39 683	Fonds associatif	406 949	383 89
Immeuble	274 837	294 828	10100 200011111	100212	
Matériel mobilier bureau Cautions	6 398	0	Résultat de l'exercice	19 104	23 05
			Subventions d'investissement	141 691	151 93
Total immobilisations	320 918	334 511			
			Total capitaux propres	567 744	558 88
STOCKS	0	0			
			PROVISIONS		
CREANCES			Provision retraite	55 545	54 60
Créances clubs, Arbitres	896	30 856	Provision pour charges	47 688	77 68
Fournisseurs collectifs	2 179	2 255	Provision pour contrat d'objectif	28 075	
Produits à recevoir	25 900	78 354		-	
Compte courant Ligue/FFF	53 909	129 146	Total provisions	131 308	132 28
Subvention d'investissement à recevoir	17 952	35 670	100.0		
Autres créances	0	469	FONDS PROPRES	699 052	691 17
Activités partielles	4 333	0			
Total créances	105 170	276 750	DETTES FINANCIERES		
	O/ASC BAISE		Emprunts	50 930	76 62
DISPONIBILITES			AUTRES DETTES		
Compte à terme	155 000	155 000	Avances clients	20 353	
Crédit Agricole	19 040	7 744	Collectif Arbitres/membres	74	8
Compte sur livret	238 476	91 369	Créances clubs, Membres, Arbitres		
Caisse	101	55	Dettes sociales	47 639	59 20
Interets à recevoir	1 659	1 513	Dettes fiscales	4 455	5 19
			Divers - charges à payer	16 432	11 01
			Tiers	2 474	
Total disponibilités	414 276	255 681	Total dettes	142 356	152 11
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 044	1 846	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	25 50



Variations les plus significatives

				第54 日 16 25 月 6
PRODUITS	N	N-1	variation	variation %
Amendes	45 002	97 055	-52 053	-54%
Stages	0	12 980	-12 980	-100%
Licences	44 388	50 298	-5 909	-12%
Subvention F.F.F.	19 616	44 100	-24 484	-56%
Subvention Ligue	39 791	31 510	8 281	26%
Subvention Partenaire	10 110	28 010	17 900	-64%
Subvention CTD	28 866	42 599	13 732	-32%
Subvention FAFA CT DAP	20 000	0	20 000	100%

CHARGES	N	N-1	variation	variation 9
Insignes médailles récompenses	278	2 714	2 436	-90%
Objets promotionnels	6 021	14 341	8 320	-58%
Matériels sportifs	3 797	19 458	15 661	-80%
Visites des clubs	3 883	8 138	4 255	-52%
Assemblée générale des clubs	1738	6279	4 541	-72%

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos 30 juin 2020



A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du DISTRICT DE FOOTBALL DE TARN ET GARONNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.



Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur le 26 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

- Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

- En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



 Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

- Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.



S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

- Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
 - Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
 - Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)

• Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



- Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
- Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

LES RESOLUTIONS (suite)

· Proposition d'affectation du résultat :

Bénéfice de 19 104 €



Ces deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité. Résultat du vote ci-dessous



AG du District Tarn et Garonne de Football A Paris, le 27/11/2020 à 21:19:19

VOTE N° 2

N° du vote	Intitulé du vote	Bul.val. Exprimés	Voix val. Exprimée	sBul. Présents	Voix Présentes
2	VOTE N° 2	55	161	59	174
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abst.	% Pour	% Contre	% Abstention
161	0	4	100,00 %	0,00 %	2,48 %

Ouverture de l'Assemblée Générale Elective par Mr le Président de la commission de surveillance des opérations Electorale Mr TARRIBLE.

ELECTION DU COMITE DIRECTEUR Mandat 2020 / 2024 Lecture du PV de la commission de contrôle des opérations électorales. Présentation de la liste officielle candidate Présentation des modalités de vote.

Présentation de la procédure de vote par la société OOPN

Une seule liste candidate la liste BOSCARI (Bâtissons ensemble l'avenir de notre football), après le rappel de la procédure par le Président de la commission électorale le vote peu avoir lieu. **Résultats de ce vote la liste BOSCARI est élue avec plus de 99% des voix pour.**

Président Jérome Boscari

Vice-Président Délégué : Alexandre Moueddeb Trojet

Vice-Président : Marie Line Baldass Vice-Président : Alain Coronado Secrétaire Général : Didier Breil

Trésorier Général : Michel Lepkowicz Trésorier Adjoint : Jean Pierre Faure Secrétaire Adjointe : Christelle Boscari

Membres Jean Yves Arrigoni Chrystelle Cancho Antonio Carrasco Philippe Collado Corentin Da CostaJean Pierre Faure Nicolas Nezry Daniel Ronze Jean Jacques Royer Eric Samara Nicolas Sobeck Jean Claude Soleto Dany Sowinski

Vote N° 3 Election Liste «

	AG dı	AG du District Tarn et Garonne de Football A Paris, le 27/11/2020 à 21:19:19					
VOTE N° 3							
N° du vote	Intitulé du vote	Bul.val. Exprimés	Voix val. Expr	iméesBul. Présents	Voix Présentes		
3	VOTE N° 3	56	168	59	174		
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abst.	% Pour	% Contre	% Abstention		
167	1	2	99,40 %	0,60 %	1,19 %		

Election de la délégation du district du Tarn et Garonne pour l'AG de la ligue OCCITANIE

DELEGATION DU DISTRICT TARN ET GARONNE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE D'OCCITANIE Lecture du PV de la Commission de contrôle des opérations électorales Présentation de la liste des candidatures. Présentation des modalités de vote



AG du District Tarn et Garonne de Football

A Paris, le 27/11/2020 à 21:19:19

Vote 33

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Exprimés	Voix Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
33	Vote 33	59	174	59	174
Candidat	Voix	% sur les voix expr	imées		
ALBIGNAC GILBERT	124	71,26 %			
COUDERC GERAUD	130	74,71 %			
FOURES SERGE	124	71,26 %			
GOUE PATRICE	118	67,82 %			
BALDASS MARIE LINE	153	87,93 %			
BREIL DIDIER	121	69,54 %			
FAURE JEAN PIERRE	146	83,91 %			
MOUEDDEB TROJET AL	EXANDRE	66,67 %			
ROYER JEAN JACQUE	S149	85,63 %			
SOLETO JEAN CLAUDE	E159	91,38 %			

Sont élus TITULAIRES

Représentants des Clubs

COUDERC Géraud 130 Voix

FOURES SERGE 124 Voix Titulaire né le 03.07.1956

Représentants du Comité Directeur du District de Tarn et Garonne de Football

SOLETO Jean Claude 159 Voix BASLDASS Marie Line 153 Voix ROYER Jean Jacques 149 Voix

Sont élus SUPPLEANTS

Représentants des Clubs

ALBIGNAC Gilbert 124 Voix Suppléant né en 1957

GOUE Patrice 118 Voix

Représentant du Comité Directeur du District de Tarn et Garonne de Football

FAURE Jean Pierre 146 Voix
BREIL Didier 121 Voix
MOUEDDEB TROJET Alexandre 116 Voix

INTERVENTIONS.....

Mr DEBARBAT Président de la LFA remercie les clubs de leurs présences et donne quelques précisions sur la suite de nos compétitions tout en sachant que ce n'est que les instances officielles qui nous donnerons l'accord ou pas de reprendre le football.

Allocution du Président BOSCARI qui avant de clôturer cette assemblée remercie le personnel administratif et technique du district, sans oublier d'avoir une pensée pour tous les membres du district qui n'ont pas souhaités continuer l'aventure pour des raisons diverses, et sachez que tout sera fait pour que toute l'équipe du district soit à votre service. Il faut s'accrocher nous aurons des jours meilleurs c'est certains, mais pour l'instant la solidarité et la bienveillance doivent être de mise, restons positif c'est primordial.

Le Secrétaire Général Le Président

D BREIL J BOSCARI